

## **COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU PAS-DE-CALAIS**

### **ORDRE DU JOUR DES RÉUNIONS DU JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022**

#### **14H30 Demande de permis de construire n° PC 062 436 22 00001**

Demande présentée par la Société à Responsabilité Limitée FLANDRES AMENAGEMENT sise 62, avenue Kennedy à Lille (59000), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal de Commerce de Lille Métropole sous le n° 517 870 234, afin de créer au sein du Parc des Moulins, lieu-dit La Plaine de Saint-Pol, à Herlin-le-Sec (62130), un bâtiment commercial d'une surface de vente totale de 1090 m<sup>2</sup>, composé des 5 cellules commerciales non alimentaires suivantes :

- un magasin de cuisines, à l'enseigne « SCHMIDT », d'une surface de vente de 250 m<sup>2</sup> ;
- un magasin de cuisines, à l'enseigne « CUISINELLA », d'une surface de vente de 300 m<sup>2</sup> ;
- une cellule d'une surface de vente de 200 m<sup>2</sup> ;
- un commerce de poêles ou inserts à bois et granulés, à l'enseigne « RIKA », d'une surface de vente de 130 m<sup>2</sup> ;
- un magasin d'équipement de la maison et/ou de produits d'aménagement de la maison, d'une surface de vente de 210 m<sup>2</sup>.

#### **15H30 Demande d'autorisation d'exploitation commerciale n° 62-22-227**

Demande présentée par la Société Civile Immobilière AIRE SUR LA LYS sise 16, rue de Vézelay, à Paris (75008), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal de Commerce de Paris sous le n° 530 847 755, afin de créer dans la galerie marchande de l'hypermarché à l'enseigne « CARREFOUR » situé au sein de la zone commerciale « Val de Lys », à Aire-sur-la-Lys (62120), les 5 commerces suivants :

- une boutique d'une surface de vente de 226 m<sup>2</sup>, qui sera exploitée par un cuisiniste ;
- une boutique non alimentaire, d'une surface de vente de 134,5 m<sup>2</sup> ;
- un commerce de cigarettes électroniques, d'une surface de vente de 16,6 m<sup>2</sup> ;
- 2 kiosques représentant une surface de vente totale de 30 m<sup>2</sup>.

**Le présent ordre du jour remplace celui qui a été inséré au recueil des actes administratifs n° 62 de la Préfecture du Pas-de-Calais, publié le 26 août 2022**